

Convocation du 09 décembre 2014 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 16 décembre 2014 à 20 heures.

Le Maire,

## SESSION DU 16 DECEMBRE 2014

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 16 décembre 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Présents : Mmes CALDI Catherine, GIORDANO Chantal, JACQUELIN Jacqueline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Excusés : Mme MILLECAMPS Céline (pouvoir à Mme GIORDANO Chantal), M. MARGUERITAT Olivier.

M. GRUNDHEBER Jean-Luc est désigné comme secrétaire.

### **Approbation du compte rendu**

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 28 octobre 2014.

### **Convention avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Plou est liée à la Société Berrichonne de Protection des Animaux par une convention relative au service de fourrière animale et plus particulièrement les chiens.

Cette convention est signée pour une année et il convient de la renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle stipule également une participation de la commune de 193.60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux pour 2015 relative au service de fourrière animale,
- accepte l'attribution de la subvention de 193.60 € qui sera mandatée après le vote du budget 2015.

### **Subventions 2014**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal pour mémoire le tableau des aides versées aux associations en 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote, à l'unanimité, les subventions suivantes au titre de l'exercice 2014 :

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| Anciens combattants                 | 182 €   |
| Assoc. Amis Bibliothèque            | 30 €    |
| US Plou                             | 1 372 € |
| AMD (portage repas)                 | 77 €    |
| Souvenir Français                   | 30 €    |
| Service Soins Infirmiers à Domicile | 30 €    |

|   |       |
|---|-------|
| Coopérative scolaire de Plou                                  | 330 € |
| Mutuelle Nationale Territoriale                               | 28 €  |
| US Plou – Tennis  | 460 € |
| Au Bonheur des Enfants  | 230 € |
| ADMR  | 40 €  |
| Section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Chârost                    | 70 €  |
| Les Dynamix   | 230 € |
| Amicale Sapeurs-Pompiers de Chârost                           | 75 €  |
| Association Union du Cher des DDEN                            | 40 €  |
| Syndicat de Chasse de Plou                                    | 300 € |
| Comité des Fêtes de Plou                                      | 700 € |
| Amicale Cyclotouriste Florentaise (dans le cadre du Téléthon) | 50 €  |
| Musique Départementale des Sapeurs-Pompiers du Cher           | 100 € |

Un courrier sera transmis à chaque association.

### **Maison Familiale Rurale de Saint Flour**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que la Maison Familiale Rurale de Saint Flour sollicite une aide pour un enfant de Plou scolarisé dans cet établissement qui doit participer à une sortie scolaire en Bourgogne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- vote une participation de 40 € par enfant de Plou concerné par ce voyage.

### **Bilan du Regroupement Pédagogique Intercommunal de 2009-2010**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan du RPI de 2009-2010. La commune de Plou doit une participation plus importante à Villeneuve que Villeneuve à Plou parce qu'il y a davantage d'enfants sur Plou.

La commission, lors de la réunion d'octobre 2014, a émis le souhait de revoir les conventions afin de simplifier les bilans. Monsieur MENIGON, Maire de Poisieux n'était pas hostile à une réévaluation de la participation de sa commune. Un calendrier a été établi lors de cette réunion afin de régulariser les participations en retard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les participations des communes de Plou et Villeneuve sur Cher comme suit pour 2009-2010 :

|              | doit à Plou      | doit à Villen.   | Total            |
|--------------|------------------|------------------|------------------|
| Plou         | 27 361,30        | 25 443,03        | 52 804,33        |
| Villeneuve   | 22 103,89        | 16 597,28        | 38 701,17        |
| <b>Total</b> | <b>49 465,19</b> | <b>42 040,31</b> | <b>91 505,50</b> |

### **Bilan du Regroupement Pédagogique Intercommunal de 2010-2011**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la réunion de la commission du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) en octobre dernier avec les représentants des communes de Poisieux, Plou et Villeneuve sur Cher,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les participations des communes de Plou et Villeneuve sur Cher comme suit pour 2010-2011 :

|            | doit à Plou | doit à Villen. | Total     |
|------------|-------------|----------------|-----------|
| Plou       | 18 347,06   | 31 374,05      | 49 721,11 |
| Villeneuve | 18 573,30   | 19 470,16      | 38 043,46 |
| Total      | 36 920,36   | 50 844,21      | 87 764,57 |

### **Bilan du Regroupement Pédagogique Intercommunal de 2011-2012**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la réunion de la commission du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) en octobre dernier avec les représentants des communes de Poisieux, Plou et Villeneuve sur Cher,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les participations des communes de Plou et Villeneuve sur Cher comme suit pour 2011-2012 :

|            | doit à Plou | doit à Villen. | Total     |
|------------|-------------|----------------|-----------|
| Plou       | 15 677,55   | 23 362,60      | 39 040,15 |
| Villeneuve | 21 431,95   | 22 720,56      | 44 152,51 |
| Total      | 37 109,50   | 46 083,16      | 83 192,66 |

### **Participation 2015-2016 de Poisieux au Regroupement Pédagogique Intercommunal**

Lors de la réunion de la commission RPI en octobre dernier avec les représentants des trois communes, il a été proposé de fixer la participation forfaitaire de la commune de Poisieux à 775 € par enfant. Cette décision doit être entérinée par les trois conseils municipaux et les Maires doivent être autorisés à signer l'avenant correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- fixe la participation de la commune de Poisieux pour l'année scolaire 2015-2016 à 775 € par enfant,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 concernant cette participation.

### **Convention avec le Comité des Fêtes de Villeneuve sur Cher**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande du Comité des Fêtes Détente et Loisirs du Centre Galifard de Villeneuve sur Cher pour utiliser le préau lors de sa

randonnée pédestre le 1<sup>er</sup> mars 2015 pour un ravitaillement. En cas d'accord, une convention sera établie entre l'association, l'école et la mairie.

Le conseil municipal de Plou, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour la mise à disposition des locaux communaux (cour d'école, préau et toilettes) pour l'organisation des manifestations suivantes :

1<sup>er</sup> mars 2015                      Marche

### **Décisions modificatives**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'état des crédits dépensés au budget 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- vote les transferts de crédits suivants :

| Article | Libellé                                |           |
|---------|--|-----------|
| 61522   | Entretien des bâtiments                | - 1 632 € |
| 73925   | Fonds péréquation ressources intercom. | + 1 632 € |

### **Convention d'Objectif et de Financement relative à la prestation de service Aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE)**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires et les aides auxquelles la commune peut prétendre (90 € de fonds d'amorçage et une aide de la CAF pour mise en place d'un PEDT et respect du taux d'encadrement)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'Objectifs et de Financement relative à la Prestation de service Aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

### **Questions diverses**

- Vœux du Maire

La cérémonie aura lieu le 10 janvier à 18 heures aux Alouettes dans une dépendance de la ferme mise à disposition gracieusement par Monsieur MILLIER Jean-Marie. Le conseil municipal recevra les nouveaux arrivants à 17 heures à la mairie

- Défibrillateurs

Monsieur le Maire a assisté à une réunion à Villeneuve sur Cher en présence du SDIS . Le conseil municipal serait intéressé par une telle acquisition. Fercher sera contacté pour une commande groupée. Des formations pour l'utilisation de cet appareil sont dispensées gratuitement par le SDIS.

- Affouages

Le tirage des lots s'est bien passé ; Le conseil municipal remercie les garants et les bénévoles qui ont fait un travail exemplaire pour le détaillage particulièrement difficile cette année.

- Désert médical  
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les médecins de Saint Florent ont rédigé un courrier pour tirer la sonnette d'alarme quant au départ de plusieurs médecins. Le conseil municipal propose de réfléchir à un projet de maison médicale avec Fercher et éventuellement Chârost. Monsieur le Maire de Trouy pourrait également être sollicité pour donner des informations sur un tel projet.
- GMC  
Le conseil municipal a donné un avis favorable pour que le GMC soit entreposé au centre de secours de Chârost. Un courrier sera envoyé au Colonel Directeur Départemental du SDIS. Patrick SANTOSUOSSO sera le référent pour autoriser les sorties de ce véhicule.
- Informatique  
La commission a étudié trois devis, la décision s'est portée sur Informatique Diffusion qui intervient déjà sur les photocopieurs. Un contrat de maintenance sur site sera également signé. Voir également pour régler les problèmes de connexion internet.
- Décorations de Noël  
Les décorations installées à la Roncière et une à Brouillamnon étaient à l'origine des problèmes d'éclairage public réglés par CITEOS.
- Accès à l'école  
Les conditions météorologiques ont fortement dégradé l'accès de l'école de Brouillamnon. Il est envisagé dans un premier temps de boucher les trous.
- Signalétique  
La mairie a reçu le devis des panneaux manquants. Des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération seront installés à la limite de la forêt sur le chemin Hiénard. Voir pour classer ce chemin en chemin forestier.
- Galette des Rois  
Elle est fixée au 27 janvier 2015.
- Puits du Bouchet  
Il a été réparé par le BRGM. Mais il faudrait résoudre le problème de l'eau qui stagne sur la place du Bouchet. Des travaux seront programmés.
- Bâtiments communaux  
Prévoir de repeindre les portes de la salle de Plou et remettre un système de fermeture aux volets de la cuisine.
- Projet éolien  
ECOVENT a repris contact avec la mairie et souhaiterait présenter un nouveau projet éolien. Le conseil municipal accepte de recevoir ses représentants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

## Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2014 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,